

# LE PRÉCURSEUR,



JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

Le PRÉCURSEUR donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les journaux de Paris. — On s'abonne : à LYON, rue St-Dominique, n.° 10 ; à PARIS, chez M. Placide JUSTIN, rue St-Pierre-Montmartre, n.° 15. — PRIX : 16 fr. pour 3 mois ; 32 fr. pour 6 mois ; 64 fr. pour l'année ; hors du dép.<sup>t</sup> du Rhône, 1 fr. en sus par trimestre.

A dater du 1<sup>er</sup> mai, le Précurseur sera imprimé en caractères neufs.

Lyon, 20 avril 1832.

C'est un malheur commun à tous les pouvoirs que d'être sottement loués ; et M. Casimir Périer, devenu puissance, n'y devait pas échapper. Quoique nous sachions combien il est difficile de se soustraire à la rage des courtisans, nous nous étonnons cependant que M. Périer n'ait pas ordonné à ses journaux de se renfermer dans certaines limites de décence ; ces journaux sont d'ailleurs si bien disciplinés qu'il n'eût peut-être pas été impossible de leur faire comprendre que leur exaltation d'enthousiasme, leurs chants de gloire et de joie, non-seulement les couvraient de ridicule eux et leur coterie, mais encore étaient de nature à faire rejallir jusque sur la personne même du ministre le soupçon d'une vanité stupide dont sans doute il n'est pas capable. — Sans doute M. Périer a trop d'esprit pour se figurer qu'il est populaire en France à l'heure qu'il est. Ce qui vient d'arriver dans sa ville natale, ce qui arrive à Carcassonne, à Evreux, à Strasbourg, à Metz, en un mot sur tous les points du pays, le désabuserait facilement : non, M. Périer sait bien qu'il est impopulaire, et il en a pris son parti, comme M. Guizot, lorsqu'il développait son système de la nécessité de l'impopularité des gouvernements. M. Périer, qui ne fait guère de systèmes, a pourtant assez de finesse pour concevoir que, gouvernant exclusivement dans l'intérêt de la bourse et du haut commerce, il doit être détesté par tout ce qui n'est pas aristocratie d'argent ; et s'il s'est résigné à ce malheur, c'est qu'il y trouve probablement quelque compensation.

Les journaux de M. Périer n'acceptent pas ainsi la nécessité des choses et la vérité des faits, et voici qu'aujourd'hui il leur plaît de démontrer que la maladie de M. Périer mettait la France à l'agonie ; que ses accès de fièvre étaient pour le peuple des accès de désespoir ; que la diplomatie de l'Europe se réglait sur son sommeil et sur ses digestions ; que l'opposition elle-même venait s'incliner devant son lit de souffrance et rendre à ce génie mourant un hommage de respect, d'admiration et de repentir.

Tout cela est débité avec le plus grand sérieux du monde.

Nous sommes assez disposés à penser que la bourse aurait vu avec chagrin la disparition de M. Périer : les coulissiers trouveront difficilement un homme plus sympathique avec eux. — Mais voudrait-on nous expliquer comment la Bourse représente l'état de l'industrie et du commerce ?

Il est très-possible qu'au fond M. de Metternich ait été inquiet de la maladie de M. Périer ; il ne rencontrerait pas facilement une aussi bonne dupe que M. Périer. M. De-cases serait moins taquin, mais aussi un peu moins disposé à tomber dans tous les pièges. M. Périer fait très-bien les affaires de la sainte-alliance ; nous ne nions pas qu'elle n'eût ses raisons pour le regretter. Mais il faut pousser loin l'innocence pour s'imaginer que des hommes tels que ceux qui mènent l'Europe depuis 1815, que tous ces vieux renards de la sainte-alliance sont en admiration devant l'habileté de M. Périer.

Quant à l'opposition, nous voudrions savoir comment s'est manifestée sa subite conversion qu'on lui attribue ; nous aurions désiré qu'on citât les journaux du mouvement exagéré qui ont rendu hommage à la capacité du ministre dirigé.

Les journaux du mouvement ont dit que M. Périer avait engagé sottement la royauté dans une voie au bout de laquelle est un abîme ; qu'il s'était avancé sur cette route avec une si folle impétuosité que désormais il leur paraissait impossible qu'un homme quelque habile et quelque patriote qu'il fût, pût revenir sur le passé. Ils ont dit que le ministère Périer était maintenant le seul possible ; qu'il serait le dernier ministère de Louis-Philippe, et que tout au plus pouvait-il trouver pour lui succéder un ministère de la restauration. Enfin, ils ajoutaient que M. Périer devait rester pour conduire son œuvre à son terme, afin qu'il en portât la responsabilité, et que sa mort ne fût pas une excuse pour les misérables bévues de sa vie. — Voilà ce qu'ont dit, à tort ou à raison, les journaux du mouvement exagéré. — Cela est un peu différent des remords qu'on leur prête.

Les journaux du mouvement voient M. Périer tel qu'il est ; ils savent que c'est un esprit subtil que la vanité rend souvent singulièrement obtus ; ils savent qu'il est tout bouffi de sympathies aristocratiques, et ils lui rendent bien l'aversion que cet homme porte aux gens de rien.

Ils croient que M. Périer est la dupe de la diplomatie européenne, qui se moque de lui et de ses colères vraies ou feintes. Ils demandent ce qu'a fait M. Périer depuis qu'il est aux affaires ? — Il avait une mission, disait-il, c'était d'éteindre les émeutes : les émeutes éclatent partout cent fois plus fortes et plus nombreuses. — Il voulait le désar-

mement de l'Europe ; l'Europe est toujours sur le pied de guerre. — Il voulait la conservation des traités de 1815 ; ils sont violés en Pologne. Qu'a-t-il donc fait ?

En résumé, les journaux du mouvement rendent justice à M. Périer : ils lui reconnaissent un talent d'homme d'affaires qui en ferait un excellent chef de division de ministère ; ils lui croient un grand talent de discussion sur les matières de finances : les pauvres homélies de M. Périer depuis qu'il est au pouvoir prouvent que son talent d'orateur ne s'étend pas au delà, et il a dit du haut de la tribune, sur la politique générale et sur l'histoire, des choses qui dénotent la plus profonde ignorance, et qui eussent été sifflées parmi des écoliers.

Depuis son opposition de 1824, cet homme n'a pas grandi d'un pouce en talent ; — il n'a gagné qu'en impopularité.

Mad. Piton, âgée d'environ 60 ans, était partie de Paris le 15 de ce mois. Elle souffrait depuis plus de 25 jours d'une diarrhée accompagnée de coliques. En route elle a été forcée de s'arrêter un jour à Châlons. Arrivée à Lyon, le 18, à neuf heures du soir, elle a été saisie, une heure après, de symptômes qui ont été reconnus le lendemain par une commission de médecins pour être ceux du choléra asiatique. Cette malade est décédée aujourd'hui à 5 heures du soir.

Ce fait est sans doute affligeant, mais il est tout-à-fait étranger à la ville de Lyon. Il n'est arrivé à l'égard de feu Mad. Piton que ce que les journaux ont raconté de tant de voyageurs qui, fuyant la capitale, se sont trouvés saisis par le choléra à une distance plus ou moins grande de Paris, et y ont succombé. A Sens, à Troyes, à Auxerre, à Orléans, etc., on a observé des faits de ce genre, sans que l'épidémie se soit pour cela manifestée dans toutes ces villes.

Nous avons parlé d'un don de 12,000 fr., offert pour les pauvres au nom de Mad. la duchesse de Berry. Le nom de M. de Châteaubriand, qui s'y trouve mêlé, nous engage à reproduire la correspondance suivante, publiée ce soir par le *Messageur* ; elle indique le sujet de cette polémique et le point où elle est parvenue :

Au rédacteur du *Messageur des Chambres.*

Paris, 17 avril.

Monsieur,

Je viens de lire dans votre journal quelques réflexions au sujet d'une somme de 12,000 fr. envoyée à M. le préfet de la Seine au nom de Madame la duchesse de Berry ; c'est moi, Monsieur, qui suis le coupable. Voici comment la chose s'est passée et comment je compte agir.

Le 14 de ce mois j'écrivis à M. le préfet de la Seine la lettre suivante :

« Monsieur le comte.

J'ai l'honneur de vous envoyer de la part de S. A. R. Madame duchesse de Berry la somme de douze mille francs pour être distribuée à la classe indigente de la population de Paris atteinte de la contagion : le secours n'est sans doute pas proportionné au besoin, mais c'est le denier de la veuve.

Je suis, etc.

Signé, CHATEAUBRIAND.

M. le comte de Bondy ne se trouva point à l'Hôtel-de-Ville lorsque ma lettre et l'argent lui furent portés de ma part. M. le secrétaire-général, qui ouvrit la lettre, ne se crut pas autorisé à recevoir l'argent. Trois jours se sont écoulés : M. le préfet de la Seine, accablé sans doute par ses nombreuses occupations, ne m'a point fait l'honneur de me répondre. Craignant de l'importuner de nouveau, mais songeant que le fléau va vite et obligé de remplir avec promptitude la touchante mission dont je suis chargé, je vais envoyer à chacun de MM. les maires de Paris 1,000 fr. J'ose espérer qu'ils ne refuseront pas l'offrande de l'étrangère : n'a-t-on pas accepté l'aumône des ambassadeurs étrangers ? A la vérité, Madame la duchesse de Berry est prosaïque, mais ses bienfaits sont-ils compris dans l'acte de son bannissement ? Les traduirait-on en cour d'assises pour être rentrés en France à la suite d'une calamité ? Nos inimitiés et nos discordes ne devraient-elles pas s'éteindre dans ce sentiment de bienveillance mutuelle que produit un commun malheur ? Quoi qu'il en soit, si la politique était parvenue au point de faiblesse de s'effrayer de la compatissance d'une femme, je prierais alors la religion de transmettre aux pauvres les legs de la petite fille de Saint-Louis : juges en dernier ressort des bonnes œuvres, les ministres de l'évangile ne s'épouvaient point de la charité ; ils ne connaissent que les bienfaits et laissent à Dieu le soin de prononcer entre les bienfaiteurs.

J'ai l'honneur d'être, etc.

CHATEAUBRIAND.

Paris, ce 17 avril 1832, à midi.

Monsieur,

Après vous avoir écrit ce matin, j'ai reçu la réponse de M. le comte de Bondy : il refuse l'offrande de Madame la duchesse de Berry. N'étant pas, Monsieur, autorisé à rendre publique la lettre de M. le préfet, je ne puis, à mon grand regret, vous la transmettre ; mais comme elle ne change rien à l'état des choses, je vous prie toujours d'avoir la bonté d'insérer dans votre journal la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser, ainsi que ce billet qui lui servira de post-scriptum.

Mille pardons, Monsieur, de tant d'importunités.

CHATEAUBRIAND.

Nous n'avons pas besoin de dire notre avis sur la conduite qu'a tenue dans cette circonstance le préfet de la Seine. Outre la naïveté du refus chacun verra là un abus de pouvoir. Qui donc a autorisé ce magistrat à refuser les secours destinés aux malheureux ?

On lit dans le *Temps* :

Rien ne trahit mieux la faiblesse que les joies prématurées.

Notre ministère a si bien mis en œuvre tous les éléments de force et de vie que la fortune avait réunis sous sa main, qu'après une année de tâtonnements, de saccades et de lassitude, il ne lui reste pour principal appui que l'administration d'un pays voisin ; son sort dépend de celui de lord Grey. Semblable au nageur qui se sent défaillir et qu'entraîne le courant, il se cramponne à ce compagnon du péril, et s'identifie à son existence. Plus crédule en ses espérances parce qu'il voit la mort de plus près, il se fait une réalité de ce qui n'est qu'un douteux pronostic, et repousse aveuglément toute pensée d'incertitude sur le salut de celui qu'il a pris pour son sauveur.

Tel est le spectacle que nous offrent les organes du pouvoir à la nouvelle du succès de neuf voix qu'a obtenu la seconde lecture du bill de réforme. Plus confians que les feuilles britanniques elles-mêmes, ils considèrent cet avantage si laborieusement disputé comme le gage assuré du triomphe.

Nous savons que le moment est venu où satisfaction sera donnée à l'Angleterre, et que cette réforme dont tant d'abus toujours vivans accusent la lenteur s'accomplira malgré la ruse et la persévérance des privilégiés qu'elle froisse. Nous applaudissons à l'œuvre de conciliation qu'a entreprise le ministère de lord Grey. Elle est grande, mais difficile : elle a tous nos vœux ; mais nous ne connaissons pas ce fanatisme qui s'étourdit et s'aveugle sur les obstacles.

Nos inquiétudes sont vives si, comme il est très-probable, l'opposition a ménagé ses forces pour la discussion en comité, si des amendemens se préparent qui, sous une forme ou sous une autre, ne tendraient à rien moins qu'à ébranler les bases mêmes du bill, et si le chef du cabinet apportait dans ce dernier choc le désir de terminer sous des conditions supportables en apparence une lutte déjà si prolongée.

Le danger serait grand ; l'Angleterre prête à se révolter contre un refus n'est pas mieux disposée à se contenter d'une déception. Qui peut prévoir où se laisserait entraîner la réaction de l'esprit public si des espérances qui forment aujourd'hui la vie politique de la nation venaient à être déçues ou ajournées, si la rénovation qu'elle croit toucher ne se trouvait être qu'un fantôme ? Lord Grey est proclamé un véritable homme d'Etat ; on dit qu'il sait voir de haut et de près. Espérons qu'il se souviendra à tems que tout le génie du monde ne peut rien contre les conséquences d'une position fautive.

Le *Courrier de Lyon* a attaqué l'autre jour, avec beaucoup d'humeur, le discours prononcé par M. Charnier, dans l'assemblée des ouvriers en soie de la 4<sup>e</sup> section.

Quant aux raisons que nous pourrions alléguer pour prouver la légalité, la convenance et l'opportunité de ce discours, nous nous en référons à M. Dupin, le héros du *Courrier de Lyon*, haranguant, malgré le président, le collège de Clamecy qui venait de l'élire député.

Mais au fond de cette mauvaïse humeur il y a un autre sentiment qui perce malgré les efforts qu'on a faits pour le cacher : c'est tout bonnement l'orgueil aristocratique.

Nous comprenons en effet qu'il doit être triste pour des gens habitués à ne croire des vertus et des talents qu'à ceux qui possèdent beaucoup d'argent, de voir un simple ouvrier parler en public presque aussi bien, quelques-uns disent mieux, que certain député bavard dont la réputation d'éloquence s'appuie sur 80 mille livres de rentes, écrire le français comme ne l'écrit pas un seul membre d'une certaine coterie de banquiers que le *Courrier* connaît bien. Certes, c'est une insolence impardonnable à un prolétaire que faire preuve d'un talent élevé et d'une âme ferme en face d'une aristocratie ignare et peureuse. Cela ressemble presque à une sanglante épigramme. Posséder entre huit ou dix 12 ou 15 millions, et ne pouvoir pas former entre tous un fond commun d'instruction et de bon sens égal au bon sens d'un ouvrier, voilà qui est mortifiant et vraiment scandaleux.

Et ce qui est plus affligeant encore, c'est que le public, très-peu disposé à reconnaître la dignité de l'argent, se moque des Midas et applaudit à l'homme d'esprit. — Le monde est bien corrompu, et cette maudite presse perdra la France.

MAIRIE DE LA VILLE DE LYON.

Bordereau des versements faits à la Caisse municipale pour les mesures à prendre contre le choléra.

Collecte de M. Antoine, M <sup>me</sup> Franc et M <sup>lle</sup> Garcin	190 f. 60 c.
Id. de MM. Vincent fils et Angénieur fils.	1,310 32
Id. de MM. C. J. Bonnet et Félix Arnaud.	3,084 45
Id. de MM. Thiaffait et Solar.	840

Nota. Les registres de ces 4 collectes ont été, comme ceux de celles précédemment reçues, remis à la mairie où on s'occupe de leur publication. On ne note ici que les sommes versées à la caisse par MM. les commissaires ; leurs registres constataient en outre d'autres souscriptions pour le cas d'invasion de

la maladie, et diverses offrandes d'effets mobiliers.

De M<sup>e</sup> Lecourt, notaire, deuxième à-compte sur les souscriptions qu'il a recueillies, et qui déjà ont été annoncées.

D'un anonyme.

	1,000	1	60
Précédemment.	6,426	97	
	27,658	75	
Total de la recette à ce jour.	34,085 f.	72 c.	

### ÉTAT OFFICIEL

Des décès des cholériques à Paris, depuis l'invasion du choléra jusqu'au 14 avril inclus.

DATES DES DÉCÈS.	DÉCÈS à domic. déclarés dans les mairies.	DÉCÈS		TOTALS.
		dans les hôpit. et hos. civ.	dans les établis. milit.	
Dans les derniers jours de mars . . .	33	55	10	98
1 <sup>er</sup> avril . . .	26	47	6	79
2 id. . .	48	108	12	168
3 id. . .	74	131	7	212
4 id. . .	84	145	13	242
5 id. . .	121	201	29	351
6 id. . .	163	226	27	416
7 id. . .	255	273	54	582
8 id. . .	419	308	42	769
9 id. . .	553	291	47	861
10 id. . .	546	248	54	848
11 id. . .	442	272	55	769
12 id. . .	423	255	48	728
13 id. . .	473	283	60	816
14 id. . .	434	197	41	692
Totaux . . .	4,086	3,049	505	7,631

On lit dans la Gazette Médicale :

Le choléra est décidément sur son déclin à Paris, et même, si l'on s'en rapportait aux chiffres fournis par l'Hôtel-Dieu, il aurait subi depuis cinq jours une diminution si considérable que l'on pourrait espérer de le voir disparaître du milieu de nous d'ici à peu de jours. Mais le nombre d'asiles ouverts nouvellement aux cholériques, la certitude acquise par nous que beaucoup d'individus qui, effrayés d'une part de la mortalité des premiers jours dans les hôpitaux, et de l'autre aussi, rassurés par la bénignité relative des symptômes actuels, se font traiter en ville, et qui, dans les premiers jours, seraient venus augmenter le chiffre de l'Hôtel-de-Dieu, ces circonstances et l'expérience qui nous apprend que le choléra n'a pas duré moins de deux mois dans toutes les grandes capitales qu'il a visitées, ne nous permettent pas d'espérer qu'il disparaisse aussitôt.

En même temps que chaque jour amène ainsi une diminution considérable dans le nombre des sujets qu'atteint le choléra, il éprouve aussi une modification que nous pourrions dire plus importante, c'est celle qui se manifeste dans son intensité; et, sous ce rapport, chaque jour produit des changements très-appreciables et qui doivent consoler les amis de l'humanité par l'espoir qu'il fait naître de le voir bientôt cesser ses ravages au milieu de la capitale. La diminution progressive de la mortalité en est la preuve; mais les malades succombent beaucoup moins souvent maintenant dans la période du froid, qui est moins intense et moins long-temps prolongée, et cède plus facilement aux moyens qu'on lui oppose. Les premiers jours de l'invasion du choléra, l'un des caractères les plus frappants était la difficulté avec laquelle s'établissait la réaction après un froid qui avait duré 12, 24, 36, 48 heures et même plus; aujourd'hui on voit souvent, après une durée de 4, 8 ou 12 heures au plus, s'établir promptement par les seuls efforts de la nature, ou à l'aide de simples boissons chaudes ou diaphorétiques, une transpiration plus ou moins abondante, qui persiste pendant un jour et quelquefois même pendant 48 heures, et à la suite de laquelle toutes les fonctions reprennent leur marche ordinaire, et le malade recouvre la santé et les forces. Cette modification s'est présentée à nous un grand nombre de fois depuis deux ou trois jours; et, vu la facilité avec laquelle la maladie peut être amenée à une heureuse terminaison, elle nous semble former le passage de la forme si grave du premier jour à la simple cholérine, qui se termine toujours heureusement quand des imprudences ou des accidents fâcheux ne viennent point la compliquer.

On sait depuis près de 60 heures, par le télégraphe de Strasbourg, qu'un courrier prussien est parti de Berlin le 6 pour aller porter à M. le baron de Bulow l'ordre d'échanger immédiatement et sans restriction les ratifications de la Prusse. Le courrier qui avait apporté cette nouvelle à la frontière est arrivé à Paris. Ses dépêches ont dû donner des détails plus intelligibles que ceux qui avaient été affichés à la Bourse, et cependant les feuilles ministérielles n'en ont rien fait connaître. Il faut croire que ces dépêches ne sont point aussi satisfaisantes qu'on l'avait espéré. Au reste, on ne connaîtra guère que par Londres le résultat des ordres envoyés de la cour de Frédéric-Guillaume. C'est lorsque le ministre prussien aura fait une démarche auprès de la conférence que l'on saura véritablement à quoi s'en tenir sur l'objet réel des dépêches de Berlin, dont on a fait d'abord tant de bruit, et dont on parle si peu maintenant.

(Courrier Français.)

Mairie de Caluire.

Première liste des souscripteurs pour les mesures à prendre contre le choléra.

MM. Joannon-Navier, maire, 100 fr.; Debornes, membre du conseil municipal, 100 fr.; Perrin, id., 25 fr.; Madonier, adjoint, 25 fr.; Robin, propriétaire, 25 fr.; Feugère, curé de Saint-Clair, 25 fr.; Dumont, propriétaire à Margnoles, 25 fr.; Tollon (Antoine), propriétaire au Vernay, 20 fr.; Damichon, curé de Caluire, 20 fr.; Janvier, curé de Cuire, 20 fr.; Ferraud, membre du conseil municipal, 20 fr.; Pagnon, vicaire de Saint-Clair, 15 fr.; Rivière, membre du bureau de bienfaisance, 10 fr.; Ravinet, id.,

10 fr.; Olivier, id., 10 fr.; Dumoulin, vicaire de Caluire, 10 fr.; Deplace, percepteur, 10 fr.; Gayet, membre du bureau de bienfaisance, 5 fr.; Mad. Joannon-Navier, 40 fr.

Infirmières. (Quartier des maisons neuves.)

Mesdames: Veuve Perret, Guilloud, Dufour (Marie), Veuve Meyrelle.

Pour le transport des malades.

M. Monin, cabaretier.

### SOCIÉTÉ D'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE.

Bien qu'on puisse raisonnablement espérer que le choléra ne viendra pas jusqu'à nous, la prudence ordonne de prendre contre son invasion toutes les précautions indiquées par les hommes de l'art. La commission exécutive de la société d'instruction élémentaire a donc songé à l'assainissement des écoles. Déjà deux pharmaciens, MM. Pelletier, rue Sirène, et Richard, rue St-Dominique, lui ont spontanément proposé de faire à leurs frais les purifications d'usage dans les écoles de leur quartier soit avant, soit pendant l'épidémie. Nous ne doutons pas que cet honorable exemple ne soit suivi par leurs collègues, qui se feront un devoir de venir ainsi au secours de la classe indigente.

Le concert de M. Charles Chmielewski, qui a été annoncé pour mercredi 25 du courant, est remis à samedi 28.

Paris, 18 avril 1852

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Il est sérieusement question du remplacement de M. Casimir Périer, comme président du conseil, par M. Decazes. M. d'Argout est, dit-on, l'entremetteur de cette grande et épineuse négociation entre le château, le ministre malade et le duc, son ancien patron. On croit aussi que M. de Talleyrand, consulté, a conseillé le choix du gendre de M. de St-Aulaire comme nécessaire pour accommoder nos affaires avec la cour de Rome, et réparer l'équipée d'Ancône, car c'est ainsi que la diplomatie européenne caractérise ce coup de tête.

La rentrée de M. Decazes aux affaires permettrait de placer M. Foudras à la préfecture de police, le ministre se sentant assez fort en cette partie secrète de l'administration de l'intérieur pour n'avoir pas aussi besoin que M. Périer des talens de son protégé et de son élève. Pour bien dire, M. le conseiller-d'état Gisquet serait récompensé de l'activité et du zèle qu'il a montrés dans l'établissement des bureaux de secours contre le choléra par la préfecture de la Seine, où M. de Bondy n'a jusqu'à ce jour fait preuve que des bonnes intentions qui l'animent.

— On parle d'un congrès de ministres à Berlin pour s'occuper des affaires d'Italie. La Prusse aurait offert sa médiation comme plus désintéressée que toute autre puissance dans cette question que le débarquement de 1,500 Français a suscitée entre les cours d'Autriche, de France et de Rome. Les conférences annoncées à Rome sous la médiation anglaise n'auraient plus lieu comme inconvenantes pour le pape, qui d'ailleurs s'est refusé à reconnaître un congrès de diplomates réunis dans sa capitale pour aviser comme tuteurs au gouvernement des Etats pontificaux.

— Le fameux assommeur Armand Petit, dont la honteuse célébrité reçut l'éclat du grand jour lors du procès des embrigadements d'ouvriers, vient de mourir du choléra sous les habits de sergent de ville. Aucun de ses camarades n'a assisté à son enterrement.

— Le mécontentement des paysans suisses avec les habitants des villes reprend un caractère nouveau d'importance et de gravité, et si le choléra-morbus qu'on annonce avoir déjà paru dans le Valais ne vient mettre le holà dans les cantons de Berne et de Neuchâtel, il y aura maille à partir entre l'aristocratie bourgeoise des cités et la démocratie campagnarde. Les gouverneurs de l'Europe ont sans doute intérêt à maintenir les peuples sous le joug de la pacification telle que la politique des grands cabinets l'a établie, en 1814 et 1815, il y a bientôt 17 ans; mais les nations aussi ont leurs besoins qui ne s'accroissent pas toujours aux lenteurs trop prolongées d'un *statu quo*; et dans nos sociétés modernes la guerre est souvent un progrès, la paix quelquefois un fléau.

— Un recueil périodique qui paraît sous le patronage de M. le duc de Fitz-James, appelle MM. les rédacteurs du *Journal des Débats*: *Les Judas de la branche aînée*.

— Le bruit courait il y a peu de jours qu'en vue de récompenser le général Delort de sa conduite à Grenoble, M. le ministre de la guerre l'avait proposé au roi pour premier aide-de-camp. Cette nomination ne s'est pas confirmée, mais on assure que ce lieutenant-général a reçu la promesse d'être compris dans la prochaine organisation de la maison militaire du roi.

— Hier, la police a arrêté quatre individus de la religion hébraïque prévenus d'avoir enlevé nuitamment et à l'aide d'effraction, pour 15 à 16 cents francs de marchandises sèches d'une maison de commerce.

— Le *Moniteur* contient aujourd'hui la loi sur l'avancement de l'armée, celle sur les céréales, et celle qui accorde au ministre du commerce un crédit de 2 millions pour secours contre la propagation du choléra, et enfin la loi qui autorise la levée des prohibitions pour mariages entre beaux-frères et belles-sœurs.

— Le service de la garde nationale était devenu ces jours derniers assez pénible, à cause du nombre de gens malades ou croyant l'être, ou craignant de le devenir. Par décision du comte Lobau, les postes d'honneur que desservait cette garde à l'état-major et aux Tuileries, et qui occupaient tous les jours un 48<sup>e</sup> de son effectif, sont temporairement supprimés.

— L'état sanitaire des collèges et des pensionnats de Paris continue d'être très-satisfaisant. Quoiqu'on n'ait pas expressément défendu les sorties d'élèves aux vacances de Pâques, on restreindra de beaucoup le nombre et l'étendue des permissions accordées d'ordinaire à cette époque.

— Lorsque le garde-des-sceaux, M. Barthe, destitua M. Dulong, député de l'opposition, chef de division à son ministère, il fit savoir par les journaux ministériels, que la suppression de la place de M. Dulong était rendue nécessaire par les votes même de la chambre sur le budget du ministère de la justice. C'était à la fois donner sur les doigts à la chambre, et frapper un député patriote en rendant la chambre responsable de l'affaire. Mais tout cela était impertinence et mensonge. La place de M. Dulong n'est point supprimée, elle vient d'être donnée à M. ...., ami particulier et, nous dit-on, parent de M. Barthe.

— Le *Moniteur* confirme ce matin ce qu'avant-hier je vous écrivais, c'est que le nombre des morts à Paris, depuis l'invasion du fléau, a été de plus de 10,000. En effet, le journal officiel donne comme chiffre de la mortalité parmi les cholériques, 7,631 jusqu'au 14 avril. A ce chiffre il faut ajouter 567 morts cholériques du 15, et 1,553 morts (le 15 y compris) environ dont le décès est étranger à la maladie régnante. Total, 9,956. Mais le *Moniteur* ne parle pas de la mortalité non cholérique du 28 mars au 31, et d'après la moyenne des 14 premiers jours d'avril, on peut l'estimer à 412. Total, 10,568.

M. Taboureaux, dans le préambule de son rapport, fait énumération des causes qui jusqu'aujourd'hui se sont opposées à ce que l'administration eût les renseignements complets qu'elle s'est enfin procurés par son office. Pour mon compte, je n'ai pas encore l'entière certitude que le rapport publié aujourd'hui ait un caractère irrécusable d'authenticité, car je sais d'une manière précise que le nombre des morts reçus dans les trois cimetières de Paris, du 28 mars au 15 avril, était de 10,788, chiffre que je vous ai donné avant-hier. La différence entre cette donnée et celle qui résulte du travail de l'administration est trop faible pour qu'on en accuse en aucune façon sa bonne foi, qui s'est montrée tous ces tems-ci dans un jour aussi favorable que sa bonne volonté; mais l'une et l'autre peuvent avoir été trompées dans les résultats.

Aujourd'hui le chiffre énorme des ravages causés par le passage du fléau, dans sa plus grande intensité, a cela de consolant qu'il fait apercevoir une progressive et notable réduction dans les cas de mort. Du 16 au 17, il n'y a eu que 512 décès. (183 dans les hôpitaux et 329 en ville.) De ce chiffre à celui de 821, il y a différence de 215.

Il faut toutefois remarquer que la décroissance du mal est moins rapide que ne l'avait été sa progression. C'est le 9 et le 10 avril qu'il avait atteint son plus haut période. C'est le 10 même qu'il a commencé à offrir une diminution d'action depuis lors progressive; mais en remontant du 9 aux 5 jours précédents se trouve pour cette période d'ascension de six jours, 3,221 morts, et pour la période de décroissance des six jours, du 10 au 15, 4,420 morts. Le mouvement progressif a donc été de 215<sup>e</sup> plus rapide que le mouvement décroissant, et il faudra de 8 à 10 jours, selon les probabilités, pour ramener la mortalité aux proportions qu'elle avait le 6<sup>e</sup> jour avant que le mal eût atteint son apogée. Cette hypothèse, si les résultats en cette matière pouvaient jamais être rigoureusement calculés, nous ramènerait en moins d'une quinzaine à l'état sanitaire auquel l'apparition de l'épidémie nous a arrachés dans les derniers jours de mars.

— La loi sur les étrangers a été présentée aujourd'hui à la chambre des pairs qui probablement n'aura pas le tems de s'en occuper. La noble chambre a passé ensuite à la discussion du budget, qui sera voté ce soir, selon toute apparence.

— Nous avons sous les yeux les journaux anglais du 16 :

Consolidés, 84 3/8 1/2.

— La chambre des communes sera ajournée demain au 7 mai; celle des lords au 3.

— La ratification de la Prusse est arrivée au baron Bulow, mais non pas pour être échangée sans restriction ni délai; car à Londres, l'opinion des diplomates était que la ratification n'aurait point lieu avant l'adoption du bill de réforme dans les comités.

— M. d'Argout, ministre du commerce, a été pris du choléra la nuit dernière, et est sérieusement malade. Quoique les médecins ne le regardent point encore comme tiré de danger ce soir à 4 heures, ils trouvaient du mieux dans sa position. La période de réaction commençait.

— Le ministre de la marine a éprouvé tous les symptômes d'une cholérine prononcée. Il ne va pas mal.

— L'archevêque de Paris, dont l'offre de consacrer sa maison de Conflans au traitement des cholériques de Paris, n'a point été acceptée par l'autorité, à cause des prétentions extra-spirituellenes du prélat, n'a pas moins changé son château en hôpital au profit de la commune de Charenton (banlieue). Il l'a appelé infirmerie Notre-Dame. Le lit de chacun des hommes malades porte un nom de saint; les lits des femmes, des noms de saintes. Sur la présentation des curés, les fidèles guéris du choléra seront admis à passer à Conflans le tems de leur convalescence.

Les restes des individus atteints du choléra ne pouvant être présentés à l'église, l'archevêque vient d'écrire à tous les curés de Paris d'avoir à célébrer chaque semaine une messe de *requiem* pour la mémoire des morts qui n'ont pu recevoir les prières chrétiennes à leurs derniers instans.

— La *Quotidienne* raconte aujourd'hui avec un air de triomphe dévôt que les autorités de Béziers, en écharpe tricolore et le sous-préfet, un curé à la main ont suivi dans les rues la procession de St-Charles Borromée. Liberté pour tout le monde, même pour les adjoints et les préfets; le procureur du roi et son substitut n'ont point paru à la cérémonie.

— La répartition des 500,000 f. promis par le roi aux municipalités départementales en cas d'invasion du choléra, paraît devoir avoir lieu à raison de 400 fr. par mille habitants. Calais, ville de 10,000 âmes a obtenu 4,000 f.

— Les décès de cholériques dans la garnison de Paris ont été de 505 pour 20,000 à peu près. C'est le 40<sup>e</sup> du nombre total. A Berlin, les résultats avaient été bien moins tristes, le nombre des morts sur une garnison de plus de 29,000 avait été de moins de 100. Il faut dire que l'hospice des Invalides est compris pour une forte part dans cette appréciation générale des cas de mortalité.

— De loin en loin, depuis 10 ans, on parle du projet d'un canal maritime allant du Havre ou de Dieppe à Paris, comme d'un projet prêt à s'exécuter. C'est seulement pour interrompre la prescription. Aujourd'hui un rédacteur du *Journal des Débats* n'ayant rien de mieux à faire, nous expose de nouveau et nous promet le parachèvement des travaux en quatre ans, plus un chemin de fer sur la berge même du canal. Ne prenez pas encore pour cette fois l'affaire au sérieux.

— Le *Constitutionnel*, après M. de Bondy, voit une menée carliste dans l'offre faite au nom de Madame de Berry, de 12,000 francs au profit des cholériques de la Seine. Le fait est possible, mais il n'en est pas moins absurde d'avoir repoussé cette offre puisqu'elle est faite. Les 12,000 francs vont être remis par M. de Châteaubriand aux curés de Paris, et s'il s'agit de menés carlistes, croit-on qu'elles seront plus mal servies parce qu'au lieu du préfet et des maires de Paris, ce sera le clergé, en général assez mal intentionné pour le gouvernement, qui fera la distribution des aumônes aux contre-révolutionnaires.

— Des voyageurs arrivant d'Ancône annoncent que les hussards autrichiens qui étaient à Pesaro ont reçu l'ordre de se retirer à Rimini et à Forlì. L'artillerie appartenant à l'avant-garde et qui avait reçu l'ordre de se porter en avant, venait aussi de faire halte. On ne parle plus de nouveaux renforts de troupes françaises devant débarquer à Ancône.

## Nouvelles.

Les journaux hollandais rapportent que Paul Hobein, le matelot qui sauva l'an dernier le pavillon de sa canonnière, a été reçu en audience par le roi Guillaume, qui lui a dit : « Jeune homme, vous êtes heureux de pouvoir dire comme moi et la nation : J'ai fait mon devoir. »

— Ce n'est pas seulement en France qu'on entend parler d'incendies. On vient d'en signaler plusieurs dans la province belge de Namur : des fermes, des bois, trente-six maisons dans une commune, et l'église même, ont été la proie des flammes. On apprend en outre que des bandes incendiaires parcourent en ce moment les campagnes dans le duché de Hesse-Darmstadt. Ces incendiaires paraissent obéir à un parti politique, et aucun d'eux n'a pu être jusqu'à présent saisi par la justice, quoique le nombre des incendies dont ils se sont rendus coupables soit déjà très-considérable.

— Dans la province de Harkenbourg, dans le grand-duché de Hesse, les incendies deviennent si fréquents, que le gouvernement a ordonné une enquête à cet égard.

— Dimanche dernier M. le vicomte Dubouchage, pair de France, a été atteint du choléra dans la maison de santé qu'il habite. Mais la maladie ayant été prise à temps ne laisse plus aucune inquiétude.

— M. le vicomte de Cassini, pair de France, conseiller à la cour de cassation, descendant de l'illustre Cassini, et l'une des lumières de la magistrature française, vient de succomber des suites du choléra.

— Un neveu de M. le secrétaire-général du ministère du commerce est mort hier du choléra.

— L'honorable M. Viennet, atteint du choléra, est complètement rétabli.

— M. le colonel Lapie est fort malade.

— On nous écrit de Nantes, 15 avril :

« Depuis quelque temps, les articles incendiaires de *l'Ami de l'Ordre*, journal carliste, et particulièrement l'article qui signale le choléra-morbus comme une punition du ciel, provoquée par la révolution de juillet, excitaient parmi les citoyens une vive indignation.

« La découverte d'une fabrique de poudre clandestine chez un carliste nommé Riverand vint encore augmenter l'exaspération publique, et hier soir, vers 9 heures, une foule de jeunes gens se réunit en chantant la *Parisienne* sur la petite place St-Jean, où se trouvent la demeure et l'imprimerie du sieur Merson, rédacteur en chef de *l'Ami de l'Ordre*. Aux cris de *bas les carlistes ! à bas les jésuites !* se mêlaient des menaces contre le sieur Merson, dont on voulait briser les presses. Des pierres ont été lancées contre sa maison, son enseigne arrachée, et quelques vitres brisées.

« Grâce à la prompt intervention de l'autorité, ce désordre n'a pas eu de suite. »

— On lit dans le *Nouvelliste* :

« Cinq cents livres de salpêtre viennent d'être saisies à Nantes, chez un sieur Riverand, tonnelier, connu pour ses opinions carlistes. Tout fait croire qu'il fabriquait clandestinement de la poudre, ou du moins il est certain qu'il était le recuteur des matières premières. Il a été déposé dans la maison d'arrêt et mis à la disposition du procureur du roi. Un jeune homme qui paraît avoir servi d'intermédiaire est signalé et recherché. Trois commissaires de police ont été obligés de protéger le sieur Riverand, que la foule menaçait. Il n'a encore fait aucun aveu. »

— M. Bouillon, commissaire de police, accompagné de plusieurs agents, ce soir, à cinq heures, fait une descente au domicile de M. Félix Avril, secrétaire de la société des *Amis du Peuple*, et, en exécution d'une ordonnance *ad hoc*, signée par un juge d'instruction, a saisi cinq cents exemplaires d'une brochure non encore publiée de cette société, intitulée : *De la Civilisation*.

— Une lettre d'Alger, 6 mars, contient les détails suivants : « Je vous ai envoyé quelques renseignements sur la municipalité de cette ville ; voici maintenant les noms des fonctionnaires de cette administration, avec les appointements attachés à cette place :

MM. Cadet-Devaux, commissaire du roi, 15,000 f. ; Germond, adjoint, 4,000 f. ; Luini, architecte du gouvernement, 4,000 f. ; Blendel, secrétaire de la municipalité, 1,200 f. ; Sarlande, surveillant du pavage et de l'éclairage, 2,000 f. ; Melchior, architecte voyer, 1,200 f. ; Di Guiseppe, chargé de la médecine légale, 1,200 f. ; Cusson, vérificateur des poids et mesures, 2,400 f. ; Seror, interprète de la municipalité, 2,000 f. ; Ben-Turquo, écrivain arabe, 850 f. ; Ben-Cachout, agent de surveillance, 1,440 f. ; deux chiaous à 335 f. chacun, 670 f. ; deux employés du poids public, à 600 f. chacun, 1,200 f. ; un concierge de la prison civile, 825 f. — Total, 35,985 f.

« Le gouvernement s'occupe depuis quelque temps de la formation d'une compagnie de gardes-champêtres, destinés à protéger les propriétés rurales et à veiller à la conservation des arbres. Cette institution ne peut être reçue qu'avec reconnaissance par les propriétaires du pays.

« Le corps de chasseurs algériens que nous avons ici, portera le nom de premier régiment de chasseurs d'Afrique. Celui qui est à Oran prendra le numéro deux. Ils auront en outre un autre costume : ce sera, dit-on, l'uniforme polonais.

« D'après une ordonnance du gouverneur de la colonie, il est de nouveau défendu aux capitaines d'embarquer ou de débarquer qui ne soient, à moins qu'on ne soit muni d'un passe-port ou d'une autorisation signée par le gouverneur. Cette mesure fera peut-être diminuer le nombre des individus mal famés qui nous viennent de

toutes parts, et principalement de Malte. Cette même ordonnance défend à tout Européen, civil ou militaire, ainsi qu'aux indigènes, de dépasser les avant-postes pour aller dans l'intérieur de la régence, sans une permission signée du général en chef. Cette dernière mesure a été provoquée, dit-on, par un assassinat qui aurait eu lieu, il y a peu de jours, aux environs de la ferme-modèle ; deux militaires en auraient été les victimes.

« La force de l'armée d'occupation s'élevait, au 1<sup>er</sup> février, à 17,812 hommes et 1,708 chevaux. Le nombre des hommes malades est environ de six sur cent. »

— Le *Propagateur* du Pas-de-Calais publie une lettre datée du 24 octobre 1824, dans laquelle M. de Talleyrand, préfet du Pas-de-Calais, demandait le titre de gentilhomme de la chambre du roi, et présentait comme titre à cette faveur son nom d'abord, puis ses services à l'étranger, et dix années d'administration depuis la restauration.

Le *Propagateur* déclare avoir entre les mains l'original de la lettre.

— L'intendance sanitaire de Marseille a voté 50,000 f. pour les précautions à prendre contre le choléra. Les libéraux avaient proposé de consacrer 100,000 f. à ces mesures importantes. Les carlistes, se trouvant en majorité, ont réduit la somme de moitié.

— On écrit de Rouen, 16 avril :

« Cette nuit, à minuit, le tocsin s'est fait entendre, et le rappel a été battu dans plusieurs quartiers. Un violent incendie avait éclaté à Darnetal, chez M. Adam, filateur. Les pompiers, un grand nombre de gardes nationaux de toutes armes, le régiment de ligne, s'y sont transportés en toute hâte ; mais malgré la promptitude des secours, la filature et un moulin à blé qui y était contigu, ont été entièrement consumés. »

## Chambre des Pairs.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

Présidence de M. Pasquier.

Séance du 18 avril.

La séance est ouverte à deux heures.

MM. les ministres de la guerre, de la marine, de l'instruction publique et des finances sont présents.

On dit dans les tribunes publiques que M. d'Argout est gravement indisposé.

M. le ministre de l'instruction publique présente le projet de loi relatif à un crédit de 1,500,000 fr. pour la ville de Bordeaux.

M. le président désigne une commission pour examiner ce projet et faire un rapport séance tenante.

M. de Broglie donne lecture d'un rapport sur trois projets de loi relatifs à la résidence des étrangers en France. Il conclut à l'adoption.

M. Abrial fait un rapport sur le projet de loi relatif à l'allocation d'une somme de 3 millions pour secours aux réfugiés étrangers en 1852. Il propose l'adoption.

M. Roy fait un rapport sur le projet de loi relatif à un crédit de 1,500,000 fr. pour dépenses secrètes. Il conclut à l'adoption.

M. de Montebello fait un rapport sur deux projets de loi relatifs à des impositions extraordinaires votés pour les départements du Gers et du Loiret. Il propose l'adoption.

L'ordre du jour est la discussion du budget des dépenses de 1852.

M. Macdonald lit un très-long discours dans lequel il s'attache particulièrement à défendre les intérêts des membres de la Légion d'Honneur. Il soutient que la chambre des députés n'a pu voter des réductions, sur cet objet, que par erreur ou surprise. M. le maréchal a occupé la tribune pendant plus d'une heure et demie, et singulièrement fatigué l'assemblée par la prolixité de ses développemens.

Il est plus de 4 heures, M. Macdonald vient de saisir un volumineux paquet de nouveaux feuillets, il en a encore pour long-temps.

La chambre des pairs se réunira demain pour terminer les votes sur les divers projets de loi qui n'ont pas encore été mis en discussion. On croit que la séance de clôture aura lieu lundi prochain.

On s'entretenait aujourd'hui à la chambre des pairs de la nouvelle combinaison de ministère qui paraît se préparer. On parlait de M. d'Argout pour l'intérieur, de M. Decazes pour l'extérieur et la présidence du conseil. (On disait qu'on avait aussi pensé à M. de Pontécoulant pour l'intérieur.) On citait M. Molé pour la justice.

## Extérieur.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

ITALIE. — *Bologne*, 8 avril. — Plusieurs cardinaux opposent la plus vive résistance à chacune des concessions que l'on se propose de faire aux sujets pontificaux ; les absolutistes, dont malheureusement le nombre est grand, n'admettent aucune restriction, et ils veulent qu'on hasarde tout plutôt que d'accorder une seule modification. On reconnaît aisément tout l'égoïsme qui se trouve au fond de ce langage ; mais il est fâcheux que les résidents étrangers n'aient pas assez de perspicacité pour s'en apercevoir. On assure que depuis l'occupation d'Ancône l'envoyé russe témoigne beaucoup de froideur au comte St-Aulaire, et qu'il appuie l'opposition des absolutistes qui comptent en secret sur la protection de la Russie. Le ministre autrichien, plus intéressé au repos de l'Italie, insiste sur la nécessité d'un statut qui serait placé sous la garantie des puissances européennes, et il s'en réfère à l'enquête du chevalier Sabregondi, d'où il résulte que l'administration actuelle du pape renferme beaucoup de germes de troubles futurs, et dès que les troupes autrichiennes s'éloigneront, il éclatera des insurrections plus fâcheuses, si les sujets pontificaux se trouvent trompés dans les espérances qu'ils avaient fondées sur les promesses du saint-père. On souhaite que ce langage, d'une sagesse désintéressée, prévaille dans les conciles de Rome, et on espère que le chevalier Sabregondi se rendra bientôt dans la capitale pour appuyer de son expérience le prudent langage du ministre autrichien.

(Gazette universelle d'Augsbourg.)

AUTRICHE. — *Vienne*. — Un secrétaire de l'ambassade prussienne a été envoyé, dit-on, à Berlin, avec des dépêches importantes. Un courrier russe est parti pour Naples, et un autrichien est arrivé de Pétersbourg. Ce soir, un courrier autrichien sera expédié pour Paris. La bourse a été fortement agitée par les nouvelles de La Haye. Les fonds ont baissé beaucoup par suite de la déclaration du comte Orloff. On craint que les hostilités ne soient devenues inévitables entre la Hollande et la Belgique, et l'on attend avec beaucoup d'anxiété les nouvelles de La Haye. On a peur surtout qu'Anvers ne souffre beaucoup de la reprise des hostilités ; et comme notre commerce y a de grands dépôts de laine, ses craintes ont beaucoup contribué à la baisse des nos fonds.

(Idem.)

PRUSSE. — *Berlin*, 12 avril. — S. M. le roi vient de rendre un décret par lequel il soumet à l'organisation et à la discipline militaire prussienne les sous-officiers et soldats polonais qui se refusent à profiter

de l'amnistie accordée par l'empereur Nicolas. Le major-général de Schimer (prussien) est chargé de choisir pour les commander un certain nombre d'officiers prussiens, et de les former en divisions séparées.

## Variétés.

POÉSIES DE BOERNE.

— « Un système de philosophie allemande est comme un champ couvert de blé, qui nous invite à venir nous rassasier. Il s'y trouve la nourriture la plus saine, la plus substantielle ; mais nos hôtes ne seraient-ils pas plus aimables, s'ils nous présentaient le pain tout fait ; si avant chaque repas nous étions obligés de faire chaque fois nous-mêmes le moissonneur, le meunier et le boulanger, nous nous mettrions trop tard à table. »

— « Madame de Sévigné a exprimé dans cent lettres, et toujours avec une tournure différente, combien elle aimait sa fille. On ne dirait pas que le cœur a tant d'esprit. »

— « Beaucoup de grands hommes ont fait le bien par leurs vertus ; Voltaire en a fait par ses faiblesses même. Il a enseigné par son exemple comment on peut vaincre la violence, la sottise et le faux esprit, en les livrant à la risée publique. Il ne fut pas le soleil du jour nouveau, mais le miroir ardent qui en réunissait dans un foyer commun les rayons épars, et qui embrasa les cœurs. Il ne fut pas la graine qui pousse dans la terre, ni la moisson, mais le soc de la charrue sur le champ de la vérité ; le fer qui détruit toutes les mauvaises herbes et rend le sol propre à recevoir la semence. Ne vous laissez point égarer par ces pédantesques adversaires qui n'ont d'autre mesure pour juger la valeur des hommes que la morale dominante. Ils disent que Voltaire fut un impie, parce que ce n'est pas la sublimité de Dieu, mais seulement le demi-jour de ses temples, qui les remplit d'un saint transport ; ils ne savent pas prier là où il fait clair, ni aimer tant qu'il pense. Ils disent encore que Voltaire n'a pas eu de connaissances solides, et que les paragraphes de sa science ne se suivent pas dans un ordre rigoureusement logique. Sans doute le messager qui boite d'un village à l'autre connaît chaque arbre et chaque buisson de son chemin ; mais un envoyé des dieux qui porte ses messages d'un pôle à l'autre, touche à peine la terre de son pied, et n'a que le tems de l'effleurer. Voilà comment Voltaire fut superficiel. Ils ajoutent qu'il n'a pas eu un cœur sensible, comme si celui dont la mission est d'aimer et de consoler l'humanité tout entière, pouvait s'apitoyer sur chaque enfant qui pleure parce qu'il a mal au doigt. »

— « Pour faire certaines actions, il ne suffit pas de n'avoir pas de cœur, il faut encore n'avoir pas de tête. N'est pas stupide qui veut. S'il est une qualité qu'on ne puisse acquérir, c'est la bêtise. »

— « La raison théorique est à l'intelligence pratique ce qu'un livre de cuisine est à un pâté. »

— « Carnéade tint à Rome deux discours, l'un contre, l'autre pour la justice, et mourut à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Hufeland, dans son *Art de prolonger la vie*, a oublié que le meilleur moyen de longévité est de ne pas avoir de principes. »

— « La mysticité (telle que l'entendent certaines gens) est l'entremetteuse du despotisme. — Dieu a ses courtisans qui le flattent comme s'il était un prince. »

— « On peut empêcher les peuples d'apprendre ; mais on ne peut rien leur faire désapprendre. »

— « La légèreté est un corset de liège sur le torrent de la vie. »

— « On cache facilement la haine, difficilement l'amour, et le plus difficilement l'indifférence. »

— « Ne se repentir de rien est le commencement de la sagesse. »

— « Les espérances des gens de bien sont des prophéties, ainsi que les craintes des méchants. »

— « L'homme le plus dangereux est celui qui a peur ; c'est lui qui est le plus à craindre. »

— « Si la nature avait autant de lois que l'Etat, Dieu lui-même ne suffirait pas à la gouverner. »

— « Pour vivre heureux, il faut regarder sa vie comme un roman. Considérez vos maux comme imprimés, et ils vous paraîtront moins accablans. Alors les pleurs même auront leur douceur, les douleurs du charme, et vous aurez toujours l'espoir d'un heureux dénouement, puisque avec la dernière page, qui vous ôtera toute espérance, finira la vie. »

— « Quand Pythagore eut découvert son fameux théorème, il immola, dit-on, une hécatombe aux dieux. Depuis ce tems les bœufs tremblent toutes les fois qu'une vérité nouvelle se fait jour. »

— « M. le baron d'Eckstein, l'un des plus braves *condottieri* de plume de notre tems, a écrit une dissertation sur *La Fayette* et *l'Américanisme*. On sait que M. le baron s'entend à toutes sortes de manies, et ce qu'il a dit à ce sujet ne saurait être que très-instructif. Mais qu'appelle-t-il américanisme ? Si S. S. le dey d'Alger, mis en belle humeur par l'hydromel, faisait venir au dessert quelques-uns de ses fidèles sujets pour leur couper la tête, sans doute ses courtisans se garderaient bien de faire des observations critiques sur cet amusement africain. Mais si par impossible quelqu'un se hasardait, néanmoins, à dire qu'en Europe on ne fait mourir que les criminels, son altesse ordonnerait la mort de l'impertinent raisonneur, et dirait aux assistants : « Que son châtimement vous serve d'exemple, chiens que vous êtes ! Voilà ce que c'est que d'être infecté d'europomanie. Par le prophète, je ne la souffrirai pas en Afrique. » Voilà l'américanisme selon M. d'Eckstein. Qui est-ce qui a apporté cette peste en France ? le bonnet fourré du docteur Franklin. C'est cette

fourrure qui fut la cause de la révolution française, et c'est M. d'Eckstein qui a fait cette belle découverte. Et Lafayette? Quoi! M. d'Eckstein cite M. de Lafayette devant son tribunal! Mais c'est assez comique. Avez-vous jamais vu un chat chercher vainement à saisir et à serrer entre ses griffes une boule qui toujours échappe à la pauvre bête? Tel est précisément le cas de M. d'Eckstein quand il parle de Lafayette. Un honnête homme! cela est trop rond pour M. d'Eckstein; il ne saurait le saisir. Les dernières cinquante années, qui ont tout renversé ou ébranlé, n'ont laissé sans atteinte qu'une seule chose, la vertu de Lafayette. Voilà ce que M. d'Eckstein appelle dédaigneusement le désir banal de faire le bien, et ne pouvant nier la persévérance de Lafayette dans ses principes, il lui donne le nom d'opiniâtreté.

— Le sort ne fait jamais un roi mal sans lui donner d'abord échec.

— Un trône constitutionnel est une chaise à bras; un trône absolu un siège sans dos. Si Napoléon avait donné à la France une Charte libérale, il ne serait pas tombé de son trône, lorsque le vertige le saisit; il serait encore empereur des Français.

— La liberté peut parler, la parole est à la fois pour elle une arme et un droit conquis; mais le pouvoir est perdu dès qu'il commence à se justifier.

— Voici comment on entend ordinairement la modération; les uns veulent le jour; les autres la nuit; le ministre ne veut qu'un clair de lune pour satisfaire les deux partis.

— La Providence aussi est politique comme le ministre le plus fin; mais dès que sa volonté est mûrie elle jette le masque.

— Avant qu'un tems nouveau se mette en marche, il envoie en avant des hommes initiés dans ses plans pour lui préparer les logemens; mais au lieu d'accueillir ces précurseurs et de suivre leurs conseils, on les appelle démagogues, séducteurs, fauteurs de rébellions, et on les arrête. Cependant le tems s'avance avec toute sa suite, et ne trouvant rien préparé, il se loge où il lui plaît, prend et détruit plus qu'il ne lui aurait fallu.

— Les ministres chargés de conserver l'édifice de l'Etat s'imaginent que, pour empêcher la fumée, il suffit de murer les cheminées.

— Les passions des gouvernemens sont une preuve de faiblesse: celles du peuple, une preuve de force.

— Les secrets de la politique et les dentelles du Brabant sont tissés sous terre; le grand air déchirerait cette œuvre superflue. Que ne faites-vous de la bonne toile pour le peuple? elle est à l'épreuve de l'air et du vent, et habille l'artisan aussi bien que le roi.

— Dans tout Etat où domine le ministérielisme, il est nécessairement de principe de tenir peu de compte des prévarications des employés. Un gouvernement de cette espèce est sans cesse dans une attitude hostile contre le peuple, et de même qu'en tems de guerre un général tolère tous les excès de ses soldats, pourvu que le service n'en souffre pas, ainsi le ministre ne punit dans ses subalternes que l'insubordination.

— Quand accouchera votre épouse? demanda un jour Louis XIV à un courtisan. — Quand il plaira à V. M., répondit celui-ci en s'inclinant profondément. On flatte encore aujourd'hui les princes de la même manière, en leur disant qu'il dépend d'eux de fixer l'heure où le tems accouchera.

— Ils ne veulent pas de la liberté de la presse, parce qu'ils croient que le vent se règle sur la girouette.

— On ne saurait assez admirer avec quelle malice le sort profite des faiblesses, des vanités et des passions des hommes pour arriver à ses fins. Cela est si vrai, qu'on doit se réjouir toutes les fois que la sottise ou la méchanceté d'hommes influens prend le dessus: c'est un signe certain que ce qu'on désire va s'accomplir.

— Sur la scène du monde le destin est le souffleur qui lit la pièce tout bas et sans s'émouvoir, sans gestes et sans déclamation, que ce soit une comédie ou une tragédie.

— Certaines gens vivent comme s'ils savaient qu'ils seront pendus le lendemain. Ils sont condamnés en effet. Applaudissons donc à l'appétit avec lequel ils dévorent leur dernier repas, quelle qu'en soit pour nous la dépense.

— C'est une preuve de la grandeur d'une nation de posséder un grand historien; car tout artiste, lors même qu'il flatte et embellit, ne peut s'inspirer que d'une belle réalité.

— Les princes ne veulent pas comprendre que la police secrète est leur plus dangereuse ennemie et la seule puissance révolutionnaire qu'ils aient à craindre; s'il existe de véritables maux, ils sont empirés par le grossier charlatanisme de ses agens.

— Dans la guerre des opinions, il faut être le plus sur ses gardes alors que les adversaires se rapprochent de nous, et qu'ils ont l'air d'être de notre avis. La vérité ne sert souvent que de degré pour arriver au mensonge.

— Tout pour le peuple, rien par le peuple, disent certains politiques; c'est-à-dire en d'autres termes: ce qui nous importe, ce n'est pas les richesses, c'est de dominer. Mais l'ennemi le plus dangereux de la liberté civile, ce n'est point l'homme cupide et amant des plaisirs; celui-là on peut le satisfaire, et si le pouvoir retourne au peuple, on le voit ramper sur la place publique, comme il rampait naguère dans le palais des rois. L'ennemi le plus dangereux pour la liberté, c'est l'ambitieux, qui ne fait le bien même qu'arbitrairement. Ce ne fut pas Mirabeau, ce fut Robespierre qui devint le tyran de sa patrie.

— Les recherches historiques ont déjà dévoilé bien des mystères, résolu bien des énigmes; mais ce qui restera à jamais inexplicable, c'est la patience, la longanimité des peuples. Sous Louis XV un Montmorency, comte d'Assas, fut enfermé pour quelques tems dans

la Bastille en vertu d'une lettre de cachet, tandis que son valet, suspect de complicité, fut rompu sur la roue, et la révolution se fit encore attendre plus de cinquante années!

— A toutes les raisons, quelques solides qu'elles soient, que les aristocrates peuvent alléguer en faveur de leur système, la démocratie doit faire cette réponse victorieuse: Il ne s'agit pas d'examiner s'il doit y avoir une aristocratie ou non; la nature elle-même a décidé pour l'affirmative. La véritable question est de savoir si l'aristocratie doit être inamovible et héréditaire, ou non.

— L'opinion publique n'est pas favorable à l'ordre de choses actuel, et c'est ce qui rend la liberté de la presse plus nécessaire que jamais. L'opinion publique est un lac qui, si on veut le renfermer dans ses bords par des digues, grossit sans cesse jusqu'à ce que ses vagues écumantes brisent violemment leurs limites et se précipitent en torrens dévastateurs sur le pays. Si, au contraire, vous leur laissez un libre cours, ses eaux se partagent en mille ruisseaux qui vont paisiblement arroser et féconder les campagnes.

— Luther savait bien ce qu'il faisait lorsqu'il jeta son encier à la tête du démon! Le diable n'a peur que de l'encre.

— La révolution française sera successivement traduite dans toutes les langues de l'Europe, et nous ne conseillons pas de l'empêcher. On forcerait sans cela tout le monde à apprendre le français, tandis que dans une traduction on pourrait corriger les fautes de l'original.

— Confier la garde des maisons, pendant la nuit, aux voleurs, et la rédaction des journaux aux jésuites, c'est la même chose.

— Les gouvernemens qui cherchent à réprimer la liberté de la parole et de la presse, parce que les vérités qu'elle répand les importunent, sont comme les enfans qui ferment les yeux et qui s'imaginent alors qu'on ne les voit pas.

— Lorsqu'ils ont mis la main sur un petit journal, ils triomphent et se vantent d'avoir arrêté le torrent du tems. Ils ressemblent à cet imbécile qui, en couvrant de ses deux mains la source du Danube, s'écria en riant: Comme ils s'étonneront à Vienne de ne plus voir arriver le Danube.

— S'il est dangereux dans la guerre de combattre sur un champ offert par l'ennemi, il est toujours bon dans les discussions de se placer sur le terrain choisi par l'adversaire.

— Le secret de tout pouvoir consiste à savoir que les autres sont encore plus lâches que nous.

— J'ai cessé de m'étonner de bien des choses; mais que deux diplomates puissent se regarder sans rire, voilà ce qui m'étonnera toujours.

— Le diable tomba parce qu'il s'arrêta à moitié chemin; c'est ainsi que s'exprime Aëtius dans l'Attila de Werner. Si j'étais ministre, je me noterais cela. Je déclarerais l'esprit un droit régalién, la parole une prérogative royale; écrire serait crime de haute trahison, et plumer une oie, une préparation à ce crime.

— L'histoire des peuples et des Etats a rapporté quelque argent aux historiens et aux libraires. Je ne sache pas qu'on en ait retiré quelque autre avantage.

— Si je pouvais écouter à la porte de tous les cabinets de l'Europe, ce ne serait pas par curiosité que je prêterais l'oreille, mais pour m'amuser.

— Notre tems n'est pas favorable aux lumières. On s'occupe tant à moucher les chandelles qu'on n'y voit pas.

— On peut calculer que les fripons retirent bien plus d'avantage de l'état actuel de la société que les honnêtes gens (1).

(1) Lettres écrites de Paris par BOERNE. Paris, 1832, Paulin.

Annonces judiciaires.

(9987) VENTE JUDICIAIRE D'immeubles consistant en bâtimens et fonds, situés sur les communes de Saint-Germain-au-Mont-d'Or et de Lozanne, dépendant de la succession vacante de défunt Noël Moulin, qui était maître maçon, domicilié à Saint-Germain-au-Mont-d'Or.

Cette vente est poursuivie à la requête de M<sup>e</sup> Jean-César Launson, avoué près le tribunal civil de Lyon, demeurant à Lyon, rue Saint-Etienne, n° 4, curateur décerné à la succession vacante dont il s'agit, lequel occupe en sa cause;

En vertu, 1° d'un jugement rendu en la chambre du conseil dudit tribunal, le 1<sup>er</sup> octobre 1831, enregistré à Lyon, le 7 du même mois, lequel a nommé M. Parcint, greffier de la justice de paix du canton de Limonest, expert, à l'effet de vérifier et estimer les immeubles;

2° Et d'un jugement rendu par le même tribunal, le 18 février de la présente année, enregistré à Lyon le 24, lequel a homologué le rapport de l'expert sus-nommé et a autorisé à faire procéder à la vente.

Désignation des immeubles.

Ils consistent :

PREMIER LOT.

1° En un corps de bâtiment, situé au bourg de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, avec cour et jardin. Ce bâtiment se compose de deux pièces au rez-de-chaussée, deux au premier étage, deux au second étage, et de deux greniers au-dessus; on parvient par un portail à deux vantaux dans la cour, où il existe un four à cuire le pain; cette cour est close par un mur en maçonnerie et pisé; de la cour on parvient dans la maison, dont le toit, en charpente, est recouvert en tuiles creuses. Ce bâtiment est construit en maçonnerie et pisé au dessus; au couchant d'icelui est un hangar, avec deux demi-planchers, figurant, l'un, le premier étage, et l'autre, un second étage; on y arrive du côté de la cour par une grande ouverture cintrée, et du côté du jardin, il en existe une semblable à la précédente. Le sol de ces bâtimens et cour contient en superficie deux ares quarante-deux centiares; le jardin qui est au nord de ce bâtiment, contient une superficie de six ares quarante centiares. Ces objets ont été estimés par ledit expert, à la somme de deux mille quatre cents francs, ci, 2,400

II<sup>e</sup> Lot. 2° En une terre, située sur ladite commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, au lieu de Genzey, contenant 23 ares 70 centiares; elle a été estimée cinq cent quatre-vingt douze francs cinquante centimes, ci.

592 50

III<sup>e</sup> Lot.

3° En une terre, située sur la même commune de Saint-Germain-au-Mont-d'Or, au lieu de Marney, contenant 9 ares; elle a été estimée deux cent quarante-trois fr., ci.

243

4° En une terre, située à Lozanne, au territoire des Mures, contenant 40 centiares; elle est plantée de cinq arbres peupliers. Cette portion de fonds avait une plus grande contenance, mais la rivière en a emporté la plus grande partie et y a établi son lit; en conséquence elle n'a été estimée qu'à la somme de dix-huit fr., ci.

18

Total des estimations: trois mille deux cent cinquante-trois francs cinquante centimes, ci

3,253 50

La vente et adjudication aura lieu en trois lots formés ainsi qu'il a été dit, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, sis palais de justice, place St-Jean, après les publications et formalités prescrites par le code de procédure civile; elle sera tranchée au profit des plus offrans et derniers enchérisseurs, au par-dessus du montant des estimations ci-dessus, et encore moyennant les clauses et conditions du cahier des charges; il sera, après les enchères partielles, procédé à une enchère générale sur les trois lots réunis, laquelle sera préférée si le montant d'icelle excède ou n'est me égale le montant réuni des enchères partielles.

La lecture et publication du cahier des charges a eu lieu en l'audience des criées du dix-sept mars 1832, et l'adjudication préparatoire a été fixée pour avoir lieu en ladite audience, le samedi cinq mai suivant, depuis dix heures du matin jusqu'à la fin de la séance. LAURENSON, avoué.

NOTA. Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués.

S'adresser, pour les renseignemens, à M<sup>e</sup> Launson, avoué près le tribunal civil de Lyon, y demeurant, rue St-Etienne, n° 4, ou au greffe dudit tribunal, sis palais de justice, place St-Jean, où est déposé le cahier des charges.

(9959 7) Etude de M<sup>e</sup> Paullian, avoué à St-Etienne. ADJUDICATION DÉFINITIVE Pour l'audience des criées du tribunal civil de Saint-Etienne du 2 mai prochain, de la propriété Testenoire-Lafayette.

Cette propriété à laquelle sont attachées des prises d'eau très-précieuses, qui servent à mettre en jeu des usines pour le moulinage des soies et pour l'aiguisement des fers, formant dépendances de la propriété, est heureusement située au centre de la ville de Saint-Etienne, près du nouvel Hôtel-de-Ville; elle a une contenance totale de 56,480 pieds carrés, dont 422 sont en façade sur deux belles rues très-fréquentées, et forment de très-beaux emplacements à bâtir. La revente en détail en serait facile et avantageuse. A la fabrique pour mouliner la soie est attachée une machine à vapeur autorisée par l'administration.

Annonces diverses.

(9956 3) A vendre. Une voiture bourgeoise à quatre places, à la moderne, avec siège. S'adresser au marchand de verre, place de l'Ancienne-Douane, n° 1.

(9783 7) MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU. Le Sirop concentré de Salsepareille opère en peu de tems une guérison parfaite et radicale. On peut se traiter dans le plus grand secret, même en voyageant. Prix: 8 f. la grande bouteille, et 4 fr. la demi-bouteille, avec une instruction, chez M. Quet, pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 32, à Lyon. (On fait des envois.)

(9870 6) NAVIRE EN CHARGE A BORDEAUX POUR LE MEXIQUE. Le superbe navire-paquebot l'Estéva partira de Bordeaux pour la Vera-Cruz le 1<sup>er</sup> mai prochain. Il offre aux passagers tous les agrémens qu'ils peuvent désirer dans une longue traversée. S'adresser, pour plus amples renseignemens, à Lyon, à MM. L. C. Platzmann et fils; et, à Bordeaux, à MM. Balguerier et C<sup>e</sup>, armateurs.

(9869 6) CHOLÉRA-MORBUS. Le sieur Vergnète confectionne des aspiratoires à vapeur pour la nuit et pour le jour, pouvant préserver de cette épidémie. S'adresser, pour les voir, rue de l'Hôpital, n° 41. (Prix: 8 à 10 francs.)

Bourse de Lyon.—20 avril 1832.

Table with 2 columns: Description and Price. Includes items like Cinq p. 0/0 au comptant, Trois p. 0/0 au comptant, Rente piémontaise.

Bourse de Paris.—18 avril 1832.

Table with 4 columns: Description, 1er Cours, plus haut, plus bas, dernier. Includes items like Cinq pour 100 au comptant, Emprunt 1831 au comptant, Quatre pour 100 au comptant, Actions de la Banque, Rente de Naples au comptant, Espagne, Emprunt royal, Rente perpétuelle, Quatre canaux, Caisse hypothécaire, Emprunt d'Haïti, Emprunt Romain, Emprunt Belge.



Anselme Petetin.

Lyon, imprimerie de Buvvar, Grand-rue Mercière, n° 44

